Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 22 octobre 2023

3 conseils pour bénéficier d'avantages fiscaux sur votre avis d'imposition 2023

Alors que la fin de l'année fiscale approche à grands pas, nombreux sont les Français qui cherchent des alternatives et placements permettant d'accéder à des avantages fiscaux, si possible en faisant fructifier leur épargne.

C'est dans ce cadre que Joseph Choueifaty, cofondateur de Goodvest, société proposant des produits d'épargne (assurance-vie et PER) alignés sur l'Accord de Paris sur le climat, dévoile 3 conseils pour bénéficier d'avantages fiscaux sur votre prochain avis d'imposition.

1. **Gardez un œil sur le calendrier**
   Si vous souhaitez profiter d'une déduction sur vos revenus imposables 2023, cela doit être fait avant le 31/12/2023. Il faut néanmoins noter que dans la majorité des cas, afin d'anticiper une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 22 octobre 2023

activité commerciale chargée en fin d'année, les acteurs exigent que les actes de gestion soient transmis avant mi-décembre pour une date d'effet sur l'année fiscale en cours. Il est donc fortement recommandé d'anticiper pour réaliser vos opérations.

2. **Pensez à valoriser vos engagements auprès d'association**
   Si bon nombre de Français s'engagent auprès d'associations en effectuant des dons (55% des Français selon une étude La Finance pour Tous en 2022), tous n'ont pas le réflexe de le mentionner sur leur déclaration d'impôts. Pourtant, les dons ouvrent à d'importantes réductions d'impôts allant de 66% à 75% en fonction de la nature de l'association et du montant du don.

3. **L'investissement aussi ouvre à des avantages fiscaux**
   Au-delà du don, l'investissement ouvre également à des avantages fiscaux.

Cela peut concerner des investissements au capital de PME, à savoir des entreprises non côtées (par exemple via du financement participatif) ou encore dans les GFI (Groupements forestiers d'investissement) qui peuvent aller jusqu'à 25% des sommes investies.

Nous pouvons également citer d'autres types de placement qui offrent la possibilité, aux épargnants, de faire fructifier leur épargne tout en réduisant leurs impôts. Notamment via le PER (Plan Epargne Retraite). Cette enveloppe récente (créé par la loi PACTE) permet également aux contribuables de bénéficier de réduction d'impôts, les opportunités dépendant de la situation de l'épargnant (revenu imposable, situation familiale, enfants à charge…). Simulateur disponible via ce lien.